



2021 Décennie des Nations Unies
2030 pour les sciences océaniques
au service du développement durable

Décennie des Nations Unies pour les sciences océaniques au service du développement durable,

Appel à l'action de la Décennie n° 01/2020

pour

les programmes et les contributions aux fonctions de coordination de la Décennie

Date de lancement : 15 octobre 2020

Date limite : 15 janvier 2021

Note d'orientation à l'attention des candidats

I. Introduction aux appels à l'action de la Décennie

Le monde connaît une révolution dans le domaine de la science, à la fois en termes de progrès rapide des connaissances et de l'innovation, mais également en termes de reconnaissance, par la société, de l'importance de la science pour la santé et le bien-être de l'Homme. Ce dernier point est particulièrement vrai dans le contexte de la pandémie actuelle de Covid-19, qui a mis en lumière la nécessité pour la science de répondre rapidement aux nouvelles priorités de la société.

L'Assemblée générale des Nations unies a proclamé la [Décennie des Nations Unies pour les sciences océaniques au service du développement durable \(2021-2030\)](#) (« la Décennie pour les sciences océaniques ») afin de stimuler les sciences océaniques et la production de connaissances et ainsi inverser le déclin de l'état du système océanique tout en catalysant de nouvelles possibilités d'utilisation durable des océans. La vision de la Décennie pour les sciences océaniques est « *la science dont nous avons besoin pour les océans que nous voulons* ». La Décennie pour les sciences océaniques offre un cadre de rassemblement aux scientifiques et aux parties prenantes de divers secteurs pour développer les connaissances scientifiques et les partenariats nécessaires pour accélérer et exploiter les progrès de l'océanographie afin de mieux comprendre le système océanique et de fournir des solutions scientifiques pour réaliser l'Agenda 2030.

Pour réaliser la vision de la Décennie pour les sciences océaniques, un large éventail de partenaires mettront en œuvre des actions approuvées dans le cadre de la Décennie sous la forme de programmes, de projets ou d'activités au cours des dix prochaines années. Les promoteurs des actions de la Décennie approuvées auront la possibilité de se joindre à un effort mondial, partagé et très visible, qui s'appuie sur des décennies d'avancées dans le domaine des sciences océaniques. Il sera possible de créer de nouvelles collaborations entre les disciplines, les régions et les générations, et d'accéder à de nouvelles sources de soutien.

Par le biais de cet appel à l'action de la Décennie, les partenaires sont invités à demander l'approbation, dans le cadre de la Décennie pour les sciences océaniques, d'actions de la Décennie à des fins de transformation, qui contribuent à sa vision. Cet appel à l'action de la Décennie, qui est le premier d'une série lancée dans le cadre de la Décennie pour les sciences océaniques, se concentre spécifiquement sur

- i. des programmes de la Décennie à grande échelle, plurinationaux et transformateurs
- ii. la mise à disposition, à grande échelle, de ressources en nature ou financières pour les actions de la Décennie, ou d'un soutien aux fonctions de coordination de la Décennie pour les sciences océaniques par la fourniture de ressources en nature et/ou financières, et/ou l'accueil d'un centre de collaboration de la Décennie.

Les programmes ou contributions qui renforceront la durabilité de l'océanographie, y compris les infrastructures ou les capacités individuelles ou institutionnelles, à la lueur de la pandémie Covid-19, seront les bienvenus en réponse à cet appel.

La section II de cette note contient des détails supplémentaires sur le champ d'application des actions de la Décennie qui peuvent être soumises dans le cadre de cet appel, et indique les personnes à contacter si vous avez des questions sur l'éligibilité de votre action de la Décennie proposée. Lorsqu'il examine les demandes d'approbation reçues au cours de l'appel à l'action de la Décennie, le Secrétariat de la Commission océanographique intergouvernementale (COI) peut contacter les promoteurs pour discuter de leur proposition, suggérer des modifications ou établir des liens avec d'autres parties qui travaillent sur des questions similaires. Les parties intéressées sont donc encouragées à soumettre leurs demandes dès que possible.

Les parties intéressées doivent remplir et soumettre le formulaire en ligne « [Demande d'approbation](#) » avant le 15 janvier 2021.

Les décisions relatives à l'approbation au titre du présent appel seront prises au cours du premier trimestre 2021.

Lors de la préparation des soumissions, nous encourageons vivement les parties intéressées à consulter et, si possible, à collaborer avec d'autres institutions et partenaires qui travaillent sur des questions communes.

Deux sessions virtuelles sont prévues pour fournir aux parties intéressées des informations supplémentaires sur l'appel à l'action de la Décennie. La première de ces sessions aura lieu le 20 octobre 2020, et la seconde le 6 novembre 2020. Les détails seront publiés sur www.oceandecade.org et sur les pages de la Décennie pour les sciences océaniques sur les réseaux sociaux.

Ce premier appel à l'action de la Décennie sera suivi par d'autres appels qui seront publiés par l'Unité de coordination de la Décennie périodiquement tout au long de la Décennie pour des programmes et contributions supplémentaires, et d'autres types d'actions de la Décennie.

Veillez noter que les initiatives proposées par les entités des Nations Unies sont soumises à un processus distinct qui implique l'enregistrement de leurs actions de la Décennie. De plus amples détails sur ce processus peuvent être obtenus en contactant le Secrétariat de la Commission océanographique intergouvernementale (COI) aux adresses indiquées à la fin de ce document.

Cette note d'orientation contient des informations importantes sur la Décennie pour les sciences océaniques, et des informations sur le processus d'approbation. Elle fait partie d'une série de documents qui sont pertinents pour l'appel. Les parties intéressées sont vivement encouragées à lire toutes les sections de la note et à se référer au [Plan de mise en œuvre de la Décennie pour les sciences océaniques](#) (y compris au [Rapport de synthèse](#)) et au [Site Web de la Décennie pour les sciences océaniques](#), qui contient de plus amples informations, y compris une [Foire aux questions](#) qui sera mise à jour tout au long du processus. Les demandes de renseignements d'ordre général sur la Décennie pour les sciences océaniques ou sur le processus d'approbation peuvent être envoyées à l'adresse suivante : oceandecade@unesco.org.

II. Types d'actions de la Décennie sollicitées dans le cadre de l'appel à l'action de la Décennie

L'actuel appel à l'action de la Décennie se concentre sur les programmes et les contributions aux fonctions de coordination de la Décennie :

Les programmes de la Décennie sollicités dans le cadre du présent appel seront des initiatives de grande envergure mises en œuvre à l'échelle mondiale ou régionale, et contribueront à la réalisation d'un ou plusieurs des défis de la Décennie pour les sciences océaniques. Ils seront de longue durée, pluriannuels, et généralement interdisciplinaires et multinationaux. Ils seront constitués de projets à composantes, qui pourront ou non être entièrement ou partiellement définis au moment de l'approbation.

Les contributions à la Décennie sollicitées dans le cadre du présent appel pourront soutenir des actions de la Décennie de grande envergure ou apporter des contributions importantes, en nature ou financières, aux fonctions de coordination de la Décennie. Les contributions aux fonctions de coordination pourront se faire soit au niveau central pour soutenir le fonctionnement de l'Unité de coordination de la Décennie, soit au niveau décentralisé pour soutenir la coordination programmatique ou régionale, comme par exemple en accueillant un centre de collaboration de la Décennie.

Il convient de noter que les *Centres de collaboration de la Décennie* seront accueillis par un ou plusieurs pays ou par une organisation internationale ou régionale engagée dans des activités de la Décennie au sein d'une institution existante ou nouvellement créée. Ces centres seront gérés sous la responsabilité de l'organisation hôte. Ils catalyseront les actions de la Décennie au niveau régional ou programmatique/thématique en proposant un soutien technique, logistique et financier pour : (i) la coordination et la planification scientifiques ; (ii) l'identification des possibilités de collaboration ; (iii) la communication, la sensibilisation et l'engagement des parties prenantes ; et (iv) les capacités techniques et scientifiques pour soutenir les actions de la Décennie. Ils conseilleront l'Unité de coordination de la Décennie sur les demandes d'approbation des actions de la Décennie qui relèveront de leur compétence. Ces centres aideront également l'Unité de coordination de la Décennie à suivre la mise en œuvre des actions approuvées dans leurs domaines respectifs, contribuant ainsi à l'effort global de suivi et d'évaluation.

Les parties intéressées qui souhaitent soumettre une initiative en réponse à cet appel à l'action pour la Décennie sont vivement encouragées à contacter le Secrétariat de la Commission océanographique intergouvernementale (COI) (j.barbiere@unesco.org et a.clausen@unesco.org) avant de soumettre leurs propositions en ligne afin de discuter de l'alignement de leur initiative avec l'appel. Les parties intéressées sont invitées à envoyer un bref résumé de l'action de la Décennie proposée au Secrétariat de la Commission océanographique intergouvernementale (COI) afin de contribuer aux discussions sur l'éligibilité à l'appel.

Il n'existe aucune restriction quant aux personnes qui peuvent demander une approbation dans le cadre de cet appel. Les actions peuvent être localisées dans n'importe quelle zone géographique et peuvent répondre à un ou plusieurs des défis de la Décennie pour les sciences océaniques identifiés dans le Plan de mise en œuvre. Les demandes peuvent porter sur des initiatives nouvelles ou en cours et peuvent être soit entièrement financées, soit encore en cours de financement.

Les futurs appels à propositions pour des actions de la Décennie solliciteront d'autres types d'actions de la Décennie, y compris des « **projets de la Décennie** », qui sont des entreprises discrètes et ciblées qui contribuent généralement à un programme de la Décennie identifié, et des « **activités de la Décennie** », qui sont des initiatives autonomes ponctuelles (telles qu'un événement de sensibilisation, un atelier scientifique, une conférence ou une opportunité de formation).

Il est prévu que les actions de la Décennie, y compris celles soumises dans le cadre du présent appel, soient mises en œuvre et financées par des partenariats et des collaborations d'une grande diversité de parties prenantes, notamment des institutions de recherche, des collaborations scientifiques formelles ou informelles, des universités, des gouvernements nationaux et infranationaux, des entités des Nations unies et des organisations intergouvernementales, d'autres organisations internationales et régionales, des fondations philanthropiques et d'entreprise, des entreprises et des industries, des ONG, des éducateurs, des groupes communautaires, des agences de financement multilatérales et bilatérales, des entreprises et des industries, et/ou des particuliers (comme par exemple par le biais d'initiatives scientifiques citoyennes ou de financements collectifs).

III. Processus d'approbation et critères pour les actions de la Décennie

Le processus d'approbation garantira que toutes les actions de la Décennie, y compris celles soumises dans le cadre du présent appel, seront alignées avec la vision de la Décennie, que les promoteurs seront en mesure de collaborer les uns avec les autres, que les actions contribueront collectivement aux priorités de la Décennie pour les sciences océaniques, et que l'impact de la Décennie pour les sciences océaniques pourra être suivi.

Le processus d'approbation implique les structures de gouvernance et de coordination de la Décennie pour les sciences océaniques, notamment : le Comité consultatif de la Décennie – un groupe consultatif multipartite auprès des organes directeurs de la Commission océanographique intergouvernementale (COI) ; l'Unité de coordination de la Décennie – une structure de coordination centralisée située au sein du Secrétariat de la Commission océanographique intergouvernementale (COI) ; et, le cas échéant, des structures de coordination décentralisées régionales ou programmatiques. Le [Plan de mise en œuvre](#) contient une description détaillée de ces structures.

Le processus d'approbation qui s'appliquera aux actions de la Décennie sollicitées dans le cadre du présent appel sera le suivant :

Pour les programmes de la Décennie : Le Comité consultatif de la Décennie examinera et fera des recommandations sur l'approbation. Dans le cadre de ses rapports réguliers aux organes directeurs de la COI, l'Unité de coordination de la Décennie fournira des informations sur les recommandations pour approbation élaborées par le Comité consultatif de la Décennie.

Pour les contributions à la Décennie : Le Comité consultatif de la Décennie examinera et fera des recommandations sur l'approbation des centres de collaboration de la Décennie. Dans le cadre de ses rapports réguliers aux organes directeurs de la COI, l'Unité de coordination de la Décennie fournira des informations sur les recommandations pour approbation élaborées par le Comité consultatif de la Décennie. L'Unité de coordination de la Décennie examinera et

décidera des demandes d'approbation d'autres contributions à la Décennie en consultation avec toute structure de coordination décentralisée pertinente ou tout programme pertinent approuvé par la Décennie.

Toutes les parties qui auront soumis une demande d'approbation seront informées des résultats

Une série de critères d'approbation s'appliquera à toutes les actions de la Décennie, y compris celles soumises dans le cadre du présent appel. Dans le cadre de leur demande d'approbation, les promoteurs devront démontrer la manière dont ils contribueront à satisfaire les critères pertinents pour l'action de la Décennie qu'ils proposeront. Ces critères garantiront que les actions de la Décennie contribueront à une vision et à des priorités communes, et respecteront les principes sous-jacents de la Décennie pour les sciences océaniques en termes d'inclusion, de diversité, d'action axée sur les solutions et de partenariats. Les critères d'approbation sont les suivants :

- i. Les actions doivent contribuer à relever les défis de la Décennie pour les sciences océaniques et à atteindre les objectifs de la Décennie et les sous-objectifs associés.
- ii. Elles doivent accélérer la production ou l'utilisation des connaissances et de la compréhension des océans, en mettant particulièrement l'accent sur les connaissances qui contribueront à la réalisation des ODD et des cadres et initiatives politiques complémentaires.
- iii. Elles doivent être conçues ou proposées conjointement par les producteurs et les utilisateurs de connaissances, et doivent faciliter l'utilisation des sciences et des connaissances océaniques pour l'élaboration de politiques, la prise de décision, la gestion et/ou l'innovation.
- iv. Elles doivent veiller à ce que toutes les données et connaissances qui en résultent soient disponibles en libre accès, partagées et accessibles conformément aux dispositions de la Convention des Nations Unies sur le Droit de la Mer (UNCLOS), et soient déposées de manière adéquate dans des dépôts de données reconnus, conformément à la politique de la Commission océanographique intergouvernementale (COI) en matière d'échange de données océanographiques¹ ou à la politique en matière de données des organes subordonnés des Nations Unies concernés.
- v. Elles doivent renforcer les partenariats existants ou en créer de nouveaux entre les nations et/ou entre les divers acteurs des océans, y compris les utilisateurs de l'océanographie.
- vi. Elles doivent contribuer au renforcement des capacités, y compris, mais sans s'y limiter, celles des bénéficiaires dans les Petits États insulaires en développement, les pays les moins développés, et les pays enclavés en voie de développement.
- vii. Elles doivent surmonter les obstacles à la diversité et à l'équité, y compris la diversité des genres, des générations et des régions.
- viii. Elles doivent collaborer avec les détenteurs de connaissances locales et indigènes et les faire participer.

IV. Avantages et engagements des actions de la Décennie approuvées

Une fois qu'une initiative aura été approuvée en tant qu'action de la Décennie, elle sera enregistrée sur le site Web de la Décennie pour les sciences océaniques. Les promoteurs des actions approuvées de la Décennie pourront utiliser le logo de la Décennie dans leurs communications et leurs activités de sensibilisation, conformément aux lignes directrices de la marque de la Décennie. L'Unité de coordination de la Décennie mènera des efforts de communication conjoints avec les promoteurs des

¹ Références https://www.iode.org/index.php?option=com_content&view=article&id=51:ioc-oceanographic-data-exchange-policy&catid=24&Itemid=100040

actions de la Décennie. ***Les actions approuvées dans le cadre du présent appel seront présentées dans une série d'événements et de campagnes de communication qui sont organisés dans le cadre du lancement de la Décennie en 2021.***

Les promoteurs deviendront membres du Forum mondial des parties prenantes de la Décennie pour les sciences océaniques, qui fournira un mécanisme de convocation et d'échange par le biais d'éléments virtuels et physiques, et qui devrait être opérationnel au second semestre 2021. Il réunira une plate-forme interactive en ligne pour tous les promoteurs des actions de la Décennie, et les autres parties prenantes de la Décennie. Il permettra aux membres de publier des idées et des possibilités de collaboration, de créer des liens entre les producteurs et les utilisateurs des sciences océanographiques, de rechercher des partenaires pour les programmes ou les projets de la Décennie, d'organiser des réunions virtuelles ou des webinaires, et d'utiliser des outils de visibilité et de communication pour faire connaître leurs activités.

L'Unité de coordination de la Décennie et les structures de coordination décentralisées utiliseront le Forum pour constituer des communautés de pratiques autour des défis de la Décennie pour les sciences océaniques et promouvoir l'échange et la coopération entre les parties prenantes ayant des intérêts communs. Les initiatives mises en place permettront notamment de favoriser le débat, générer des idées et réunir virtuellement les parties intéressées en vue de la co-conception et de la collaboration autour de ces défis. Les membres du Forum mondial des parties prenantes pourront dialoguer avec le Comité consultatif de la Décennie via la plate-forme virtuelle, par exemple pour répondre à des demandes de contributions aux processus d'examen de la Décennie ou à des appels à candidatures invitant des experts à participer à des groupes de travail.

Les membres du Forum mondial des parties prenantes se rencontreront dans le cadre d'une série de conférences internationales et régionales hybrides (virtuelles/présentielles), qui seront organisées pour réunir les parties prenantes, partager des informations sur les progrès réalisés dans la réalisation de la vision de la Décennie et favoriser le lancement de nouvelles initiatives et de nouveaux partenariats.

Les promoteurs des actions de la Décennie en bénéficieront également en termes de mobilisation des ressources et de financement. Bien souvent, ces acteurs prendront l'initiative de garantir leurs propres ressources : dans ce cas, le fait qu'une initiative soit approuvée en tant qu'action de la Décennie augmentera son attrait pour les bailleurs de fonds et les fournisseurs de ressources qui soutiennent la Décennie. Certaines possibilités de financement et de soutien seront disponibles exclusivement pour les actions de la Décennie et feront l'objet d'une action de coordination entre les promoteurs d'actions de la Décennie et les fournisseurs de ressources potentiels par l'Unité de coordination de la Décennie.

Une fois approuvés, les promoteurs d'actions de la Décennie seront invités à fournir un rapport annuel simple sur l'avancement de leur action au moyen d'un modèle disponible en ligne, qui sera fourni par l'Unité de coordination de la Décennie. Ce rapport annuel servira à suivre les progrès accomplis dans la réalisation de la vision de la Décennie. De plus amples informations sur la structure et le contenu de ce rapport seront disponibles au cours du premier trimestre 2021.